

L'histoire de l'accompagnement : continuités et ruptures...

Laurent Barbe- Psychosociologue- Consultant au sein du cabinet conseil CRESS (www.cabinetcress.fr), spécialisé dans les politiques et l'action sociale. Il a contribué à plusieurs ouvrages autour de la question de l'accompagnement social et publié « une autre place pour les usagers ? » aux éditions la découverte en 2006. Il enseigne en Master 2 de sciences de l'éducation à Nanterre (Paris x).

Forum Permanent de l'Insertion – Lille – 24 novembre 2011

La question de l'accompagnement que vous avez voulu débattre dans le cadre du forum m'intéresse depuis longtemps. J'ai en effet mené en 1995 avec le cabinet COPAS un travail autour du thème émergent de l'accompagnement¹. Réalisé à partir de monographies et d'une réflexion partagée avec de nombreuses associations de solidarité, il a débouché sur un livre « accompagnement social et insertion » suivi d'une Charte de l'accompagnement. J'ai depuis eu de nombreuses occasions d'observer, et débattre les évolutions de la notion et aussi ses retours en arrière².

Plusieurs points permettent de présenter ce que j'ai retenu.

Une notion récente (15 à 20 ans). Dans ce travail, nous avons observé que la notion d'accompagnement était apparue, à partir des années 80, dans le contexte du retour des acteurs de la société civile dans les questions de solidarité et d'action sociale.

Les années 60 à 80, marquées par le plein emploi, une progression du pouvoir d'achat et un société qui intégrait, avaient surtout vu la professionnalisation des métiers sociaux. Les années 80 marquent au contraire le retour des associations au cœur de l'intervention sociale (restaus du cœur, secours catholique, secours populaire, et bien d'autres). Et on voit dans la situation actuelle à quel point leur rôle est aujourd'hui central dans la lutte contre l'exclusion, en complémentarité de l'action publique. Et c'est donc à partir de la confrontation entre leurs modes d'approche et l'expérience des professionnels qu'est apparue la notion d'accompagnement comme façon nouvelle d'aborder la relation qui se noue dans l'action sociale.

Une notion moderne

Le terme d'accompagnement met l'accent sur le chemin fait *ensemble*...et de ce point de vue, elle constitue une notion qui correspond bien à notre sensibilité moderne et aussi à l'évolution du contexte dans lequel nous vivons. Elle est incontestablement porteuse de valeurs plus positives que celles qu'on trouvait dans les notions anciennes de « suivre quelqu'un » ou pire de « le prendre en charge » qui avaient un côté très paternaliste.

¹ *Accompagnement social et insertion – Collection Uniopss. Editions Syros 1995 – Guide pratique de l'accompagnement social - Editions Syros 1996.*

² - *Accompagner : une question technique, organisationnelle et éthique - Actualité de la Formation Permanente. N°176 Janvier 2002 - L'accompagnement dans les pratiques sociales : entre progrès et dérives »- Education Permanente – n°156- 2003* Disponibles sur le site www.cabinetcress.fr (rubrique textes à télécharger)

Ainsi, la notion d'accompagnement :

- décrit le chemin plus que le but (dans un contexte d'incertitude)
- s'appuie sur la volonté exprimée par la personne dans une relation plus négociée, qui colle bien avec notre volonté de décider nous mêmes de ce qui nous concerne
- met en avant la notion des ressources personnelles et de l'intériorité de la personne accompagnée.

Une notion inflationniste

Le succès de la notion est d'une grande évidence. On peut en trouver trois preuves :

- les autres termes (prendre en charge, travailler sur, suivre...) ont presque disparu et sont discrédités comme porteuse d'une vision surplombante dont on ne veut plus ;
- le terme d'accompagnement apparaît seul ou corrélié à des qualificatifs variés montrant l'augmentation de son champ d'application : social, professionnel, socio-professionnel, formatif, éducatif, humain...et on notera que le coaching qui s'est fortement développé se définit comme un accompagnement dans de nombreux domaines de l'existence. Tout cela témoigne de l'importance d'être accompagné dans une société complexe, que l'on ait ou non des difficultés sociales ;
- enfin, on ne crée plus de dispositif sans que la nécessité d'un accompagnement ne soit évoquée (RMI, Rsa, FSL, etc). De ce point de vue, la notion a triomphé...

Une notion qui masque des pratiques très variées

Mais évidemment quand on regarde les pratiques, on voit que les relations d'accompagnement entre un accompagnateur et un accompagné sont très variées et dépendent de plusieurs facteurs. Elles dépendent évidemment des personnalités et des expériences de vie, mais elle sont aussi très liées à :

- des financements et des mesures...qui souvent déterminent des durées, des volumes de personnes suivies, des objectifs, plus ou moins pressants, plus ou moins larges ou étroits...
- des organisations (selon qu'il s'agit d'une structure publique, d'une association de solidarité, d'une organisation importante ou de petite taille, etc.)
- des conceptions plus ou moins larges ou étroites de ce qu'est l'accompagnement (des visions étroites et fonctionnelles – des visions beaucoup plus larges et « fraternelles »)

Si l'on examine, la question centrale de la liberté ou de la contrainte qui existe dans cette relation, on observe des différences très fortes entre par exemples :

- des mesures dans lesquelles l'accompagnement est très ciblé sur des objectifs précis et contraignants (ex Accompagnement social lié au logement, accompagnement pour le retour à l'emploi...)...ou au contraire des mesures au spectre très large (accompagnement social global)
- des mesures dans lesquelles l'accompagnement a un aspect obligatoire et s'inscrit dans des enjeux importants (par exemple possibilité de suspension de l'aide...) et des

accompagnements effectués au long terme par des associations se situant dans un modèle plus « solidaire » « fraternel », etc.

On le comprend aisément, le succès de la notion d'accompagnement masque ainsi de grandes différences concrètes dans les pratiques.

Autour des évolutions

Plusieurs observations peuvent être faites sur les évolutions récentes.

On constate ainsi :

- **une multiplication des accompagnements** proposés ou imposés aux personnes en difficulté par les différentes institutions, qui ne va pas sans poser des questions de cohérence, et parfois susciter un épuisement des personnes accompagnées qui préfèrent le retrait ou la fuite...
- **une augmentation des exigences normatives** dans nombre de dispositifs souhaitant surtout obtenir l'adhésion aux choix existants pour « le bien des personnes ». On voit également cette normativité à l'heure dans l'expérimentation des heures de travail obligatoires pour les allocataires du Rsa, ou encore dans la notion d'offre d'emploi raisonnable, qui viennent cadrer la relation mise en place entre la personne et son accompagnateur ;
- la mise en place fréquente d'une **pression en cascade** pour les « résultats » (du financeur à l'organisme, de l'organisme à l'accompagnateur, de l'accompagnateur à l'accompagné...) insuffisamment débattue et faisant l'objet d'arrangements « à la marge » et reposant fortement sur les acteurs de terrain.
- **le risque d'une culpabilisation** des personnes considérées comme pas assez « motivées » pour réussir et sur qui on pourrait faire porter l'échec de l'accompagnement. Et il faut noter que c'est bien un risque auquel il faut être attentif. Car la personnalisation et la mobilisation personnelle engagée dans l'accompagnement peuvent embrayer sur l'idée que c'est « à cause » de la personne que les choses n'aboutissent pas, comme si le contexte global, économique, de l'emploi ne jouait pas un rôle considérable. Ce risque est en augmentation dans un contexte politique et pré-électoral souvent culpabilisant (voire les récentes polémiques sur « l'assistanat » et les propos récents et franchement scandaleux du président de la République sur le « manque de dignité de ceux qui tendent la main³ »).

Une pratique nécessitant une éthique

Une question centrale à laquelle se heurtent les accompagnants tient donc dans la possibilité plus ou moins effective qu'ont les personnes accompagnées de négocier les offres ou propositions qui leur sont faites. Plusieurs travaux réalisés auprès de bénéficiaires du RMI ont ainsi montré la diversité de leurs situations réelles et l'équilibre fragile dans lequel ils vivent. Dans le fait d'accepter ou non ce qui leur est proposé, on trouve souvent :

³ Voir la note que j'ai faite sur ce point dans mon blog « C'est celui qui dit qui y est ». : <http://blog.laurentbarbe.fr>

- un paramètre financier complexe, (ce qu'apporte ou non l'emploi, ce qu'il risque de coûter en gardes, en déplacements...au regard de ce qu'il apporte quand il est à durée déterminée, à temps partiel), que le Rsa n'a manifestement pas réglé ;
- la difficulté de la mobilité exigée qui touche à des dimensions plus profondes qu'on ne l'imagine souvent ;
- la question des équilibres de la vie privées (ex : des femmes obligées de travailler loin et tôt, au risque de laisser leurs enfants très seuls)
- etc

On voit bien que les questions qui se posent pour les personnes en termes d'équilibre de vie devraient pouvoir être discutées et débattues, si on veut qu'elles ne se jouent pas de manière souterraine dans la relation...par des mises en échec, des rendez vous ratés, parfois aussi par de la somatisation.

En cela, l'accompagnateur doit se référer à une éthique qui questionne ce qui est demandé / exigé / au regard de leurs conséquences et pas seulement des objectifs institutionnels de la démarche. Et cela oblige souvent à ruser, temporiser, nuancer, résister...si l'on veut pouvoir assumer ce qu'on fait sur le plan professionnel, sans se transformer en simple agent ou exécutant d'une mesure.

Une solution : la participation

On ne peut pas échapper au fait que l'accompagnement comporte une dimension de prescription, d'obligation qui fait partie de la vie sociale. Mais elle doit être contrebalancée à la fois par la réflexion éthique des accompagnateurs et par des pratiques de participation.

Mettre en place des pratiques de participation, comme le disent toutes les lois récentes, (loi 2002-2, loi Rsa, loi 2005) est ainsi essentiel pour permettre aux personnes concernées par ces dispositifs de dire ce qu'elles en pensent, de s'exprimer sur ce que la collectivité leur propose. C'est essentiel qu'à côté du droit individuel à donner son avis (parfois sous contrainte), on fasse vivre le droit collectif à discuter des dispositifs, de leurs fonctionnements, de leurs exigences. Car il y a toujours un écart qui existe entre ce qu'on imagine quand on crée des dispositifs et ce qui se passe dans la « vraie » vie des personnes.

C'est le projet du forum, et je trouve vraiment très important de le faire vivre pour faire vivre l'idée essentielle, que les personnes accompagnées - au delà des difficultés qu'elles rencontrent - sont d'abord et avant tout des citoyens qui, à ce titre, doivent s'exprimer et être entendus pour faire évoluer les réponses que la collectivité leur propose.

*Sur ce sujet, voir l'avis porté par le Conseil National de lutte contre l'Exclusion (CNLE) :
Recommandations pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques.
Novembre 2011. <http://www.cnle.gouv.fr>*